



**Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le
développement durable et les grands parcs**

***Examen public
du plan d'action canopée***

Rapport et recommandations

**Rapport déposé au conseil municipal
du 28 janvier 2013
et au conseil d'agglomération
du 31 janvier 2013**

**Direction générale
Direction du greffe**

Division des élections et du soutien aux commissions
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

PRÉSIDENT

M. Richard Bélanger
Arrondissement de L'Île
Bizard—Ste-Geneviève

VICE-PRÉSIDENTES

Mme Chantal Rouleau
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies—Pointe-aux-Trembles

Mme Maria Tutino
Ville de Baie-d'Urfé

MEMBRES

Mme Suzanne Décarie
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies—Pointe-aux-Trembles

**Mme Michelle Di Genova
Zammit**
Arrondissement d'Anjou

Mme Josée Duplessis
Arrondissement du Plateau
Mont-Royal

Mme Ginette Marotte
Arrondissement de Verdun

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-
Léonard

M. David Pollock
Ville de Beaconsfield

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies—Pointe-aux-Trembles

Mme Chantal Rossi
Arrondissement de Montréal-
Nord

Montréal, le 28 janvier 2013

*Monsieur Harout Chitilian
Président du conseil municipal
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6*

Monsieur le président,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009) et au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, le rapport de l'examen public portant sur le plan d'action canopée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(original signé)

*Richard Bélanger
Président*

(original signé)

*Christiane Bolduc
Secrétaire recherchiste*

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
LE PROCESSUS D'ÉTUDE	4
LE PLAN D'ACTION CANOPÉE	5
COMMENTAIRES ET MÉMOIRES DES CITOYENS ET ORGANISMES.....	7
CONCLUSION	10
LES RECOMMANDATIONS.....	11
ANNEXE 1 - Liste des intervenants	15

INTRODUCTION

La Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs a reçu le mandat d'étudier le projet de Plan d'action canopée 2012-2021. L'étude publique s'est réalisée le 3 octobre 2012 au cours d'une séance qui a permis de présenter le Plan d'action canopée et de recevoir les commentaires des citoyens. Les personnes et organismes intéressés avaient également jusqu'au 19 octobre 2012 pour faire parvenir leurs commentaires ou leurs mémoires par écrit à la Commission.

Cette étude a été réalisée avec la collaboration de la Division de l'arboriculture de la Direction des grands parcs et du verdissement. M. Daniel Desjardins, chef de division et Mme Marie-Claude Boyce, conseillère en planification, ont présenté le plan d'action canopée à l'aide d'une présentation assistée par ordinateur. M. Pierre Bélec, directeur général de Soverdi, a présenté le volet du plan d'action canopée qui touche le domaine privé. Un document écrit préliminaire du Plan d'action canopée a également été largement distribué.

La Commission s'est réunie en séances de travail pour analyser les commentaires et les mémoires reçus, puis elle a formulé ses recommandations qu'elle a adoptées en assemblée publique le 6 décembre 2012.

LE PROCESSUS D'ÉTUDE

Des avis publics précisant l'horaire et les modalités de participation ont paru 14 jours avant la tenue de l'assemblée publique, dans deux quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. Les assemblées ont également été annoncées au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement et hôtels de ville de l'agglomération et sur le portail de la Ville. De plus, une invitation a été expédiée, par courrier régulier et courrier électronique, à plusieurs centaines de citoyens et d'organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet. Enfin, un communiqué a été transmis à tous les médias nationaux et locaux.

Quatre séances de travail ont été nécessaires pour présenter le Plan d'action canopée, discuter de ses problématiques, analyser les commentaires et mémoires et préparer les recommandations.

Soixante (60) personnes se sont présentées aux deux assemblées publiques qui comportaient une période de questions et de commentaires réservée aux citoyens. Au cours de la séance de présentation du dossier tenue le 3 octobre 2012, la commission a entendu 13 personnes qui ont pris la parole pour exprimer leurs opinions ou émettre des commentaires. Au total, sept mémoires ont été déposés à la commission dont quatre sans présentation orale. Tous les mémoires ont été versés sur le site des commissions au lendemain de leur présentation ou de leur réception. Ces mémoires peuvent être consultés à l'adresse suivante www.ville.montreal.qc.ca/commissions.

La commission tient à remercier pour leur soutien et leur expertise, l'ensemble des gestionnaires de la Direction des grands parcs et du verdissement.

Conformément à la réglementation sur les commissions permanentes du conseil municipal et du conseil d'agglomération, le présent document peut être consulté sur la page Internet des commissions à l'adresse www.ville.montreal.qc.ca/commissions de même qu'à la Division des élections et du soutien aux commissions de la Direction du greffe, bureau R-134 de l'hôtel de

ville. Les documents d'information et les mémoires présentés dans le cadre de cette étude sont également disponibles sur le site internet de la commission.

LE PLAN D'ACTION CANOPÉE (PAC)

La Direction des grands parcs et du verdissement a amorcé en 2009 l'étude de la canopée montréalaise. À l'époque, la Direction travaillait déjà à l'élaboration d'une stratégie de verdissement pour lutter contre les îlots de chaleur et l'arbre est naturellement apparu comme étant l'élément le plus performant à cet égard. Le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise (PDDCM), adopté en 2010, a établi une orientation précise pour l'amélioration de la protection de la biodiversité des milieux naturels et des espaces verts et a fixé comme objectif de faire passer l'indice de canopée de 20 à 25% d'ici à 2025. Cet objectif est en accord avec les orientations du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) adopté en décembre 2011.

L'arbre est d'emblée reconnu pour le formidable potentiel qu'il présente au niveau environnemental. Jadis considérés comme de simples éléments du paysage, les arbres sont aujourd'hui reconnus comme de puissantes infrastructures vertes capables d'assainir l'air, de contrer les îlots de chaleur et la minéralisation du territoire, de favoriser la biodiversité, tout en soutenant la gestion des eaux pluviales. De plus, les arbres contribuent à créer des lieux de qualité, indispensables pour retenir familles et travailleurs à Montréal.

Un effort collectif

Pour atteindre cet objectif de hausser l'indice de canopée à 25 %, la plantation de 300 000 arbres répartis sur 10 ans est indispensable et doit couvrir l'ensemble de l'agglomération de Montréal. Montréal et ses arrondissements tout comme les villes liées sont interpellés par ce vaste chantier communautaire. Les industriels et les commerçants, mais aussi les propriétaires résidentiels doivent aussi s'impliquer dans cet effort collectif.

Selon le projet de PAC, la Ville de Montréal doit planter 98 000 arbres (33%), les villes liées doivent en planter 22 000 (7 %) et les partenaires privés 180 000 (60 %). Dans le cadre du projet de PAC, la Ville de Montréal propose de confier la coordination des interventions sur le domaine privé à la Société de verdissement du Montréal Métropolitain (SOVERDI), un organisme à but non lucratif.

Un plan sur dix ans

Il est proposé que le Plan d'action canopée se déroule en deux phases, une première phase de 2012 à 2017 (6 ans) comptant 200 000 arbres dont 65 000 seront plantés par la Ville de Montréal, 15 000 par les villes liées et 120 000 par les partenaires privés. La seconde phase se déroulera de 2018 à 2021 (4 ans) en comptant 100 000 arbres dont 33 000 arbres pour la Ville de Montréal, 7 000 arbres pour les villes liées et 60 000 pour les partenaires privés.

Pour la Ville de Montréal, les deux phases du projet de PAC commandent une participation totale de 98 000 arbres publics. Toutefois, seuls les arbres excédentaires aux programmes courants de plantation sont pris en charge par le projet de PAC, ce qui équivaut à 75 000 nouveaux arbres. Pour les six premières années, l'effort demandé par le projet de PAC est de 51 200 arbres, ce qui représente grossièrement 8 500 arbres annuellement.

En ce qui a trait à la seconde phase du projet de PAC, l'effort nécessaire est de 23 800 arbres ou de 5 950 arbres annuellement, partagé entre les 19 arrondissements. Il est proposé que la

répartition des plantations se fasse selon les besoins des arrondissements et non pas sur une moyenne arithmétique. Le mode de répartition est présentement à l'étude afin de définir l'allocation des arbres aux arrondissements et les critères de sélection. Il est évalué que la pépinière municipale peut répondre à 50 % des besoins municipaux. L'écart sera comblé par des achats auprès des pépiniéristes privés.

Il est proposé dans le projet de PAC que les villes liées participent aux efforts de plantation à la hauteur de 22 000 arbres. Ces dernières sont parties prenantes du PDDCM et sont donc touchées par l'objectif d'augmenter l'indice de canopée. Leur adhésion au plan est indispensable et des mesures devront être prises pour les mobiliser. Pour l'ensemble des villes liées, l'indice de canopée est de 23,8 %.

Les plantations sur le domaine privé

L'étude de la canopée montréalaise réalisée en 2011 révèle que presque tous les arrondissements accusent un déficit de canopée dans certains secteurs d'occupation du sol. Ces endroits, souvent minéralisés, sont propices à la formation d'îlots de chaleur. Plusieurs de ces sites se retrouvent sur le domaine privé, qu'on songe aux vastes parcs industriels et aux aires de stationnement des centres commerciaux. Pour ces motifs, le domaine privé doit contribuer davantage à l'établissement de la canopée.

Dans les secteurs déficitaires de la Ville de Montréal, le projet de PAC prévoit répartir les plantations de la façon suivante: 39 % dans les secteurs résidentiels, 28 % dans les secteurs industriels, 14 % dans les zones commerciales, 11 % dans les espaces verts et 8 % dans les secteurs institutionnels.

SOVERDI a été approchée pour réaliser la partie du PAC qui s'applique au domaine privé. Depuis 20 ans, SOVERDI plante des arbres pour la santé des Montréalais. Créée par ce qui était alors la Communauté urbaine de Montréal (CUM), elle est depuis le début un partenaire de la Ville pour la plantation à l'extérieur du domaine public municipal. La stratégie de planter 60% des arbres, soit 180 000 arbres, sur des terrains privés et institutionnels se décline en quatre efforts particuliers : le propriétaire privé résidentiel (35 000 arbres), les propriétaires des réseaux commerciaux et institutionnels (75 000 arbres), les acteurs des milieux à forte densité collective (30 000 arbres), des projets rassembleurs de grande envergure (40 000 arbres).

D'après SOVERDI, l'investissement consenti par un grand nombre d'acteurs pour les domaines privé et institutionnel devra se situer autour de 70 M\$.

Le financement

La Ville de Montréal est responsable de financer les plantations sur le domaine public de son territoire. Il est évalué que 68,4 M\$ répartis sur 10 ans seront nécessaires pour réaliser la plantation de 75 000 arbres. Précisons que le présent plan propose de financer uniquement les plantations qui vont au-delà de celles effectuées dans le cadre des programmes habituels de plantation. La ville centre gèrera un programme incitatif comportant des critères de sélection pour les projets soumis par les arrondissements.

Le plan propose aux villes liées de planter 22 000 arbres, ce qui représente 7% de l'objectif total et des objectifs de plantation sont disponibles pour chacune des villes liées. Bien que moindre, la contribution des villes liées est néanmoins essentielle. La réalisation du plan sur l'ensemble du territoire couvert par les villes liées est évaluée à 20 M\$.

COMMENTAIRES ET MÉMOIRES DES CITOYENS ET ORGANISMES

La commission a recensé la participation de quelque soixante personnes, tant citoyens que représentants d'organismes du milieu environnemental, universitaire et de la santé, aux deux séances publiques tenues sur le Plan d'action canopée.

La liste des personnes et des organismes qui sont intervenus lors de ces séances publiques figure à l'Annexe 1 du rapport. Cette annexe présente également la liste des personnes-ressources de la Division de l'arboriculture à la Direction des grands parcs et du verdissement développement économique et urbain qui ont appuyé les travaux de la commission en lui fournissant les avis techniques et l'expertise nécessaire à l'analyse du dossier.

Sept mémoires ont été déposés dans le cadre de cet exercice de consultation dont quatre sans présentation verbale. L'Annexe 1 du présent rapport en fait la nomenclature.

L'analyse de la commission

La commission a pris connaissance de tous les points de vue exprimés par les citoyens et les organismes qui ont participé à cette étude publique et elle a analysé tous les mémoires qui ont été présentés. Dans le cadre des travaux de la commission, le président a aussi adressé une lettre à l'ensemble des directeurs d'arrondissement et des directeurs des villes liées en vue d'obtenir des renseignements sur les mesures en vigueur dans leurs arrondissements ou leurs villes en vue de recenser les meilleures pratiques de verdissement et de plantation sur le territoire de l'Île de Montréal. La commission a préparé des recommandations les plus pertinentes possible en ayant à l'esprit cette vue d'ensemble.

La commission a pu constater, à la lumière des mémoires reçus et des commentaires entendus, que le Plan d'action canopée faisait l'unanimité des intervenants venus de tous horizons, non seulement d'un point de vue environnemental, mais également du point de vue de la santé. Les discussions qui ont eu cours en séances de travail ont permis de dégager quelques lignes de force, notamment sur le maintien et la préservation de la biodiversité et sur l'importance de bien entretenir la canopée existante et future.

Les questions touchant l'harmonisation de la réglementation, les mécanismes de concertation entre les services ainsi que la mise en place d'un programme de compensation à l'égard des compagnies d'utilité publique qui abattent des arbres ont également été soulevées par les commissaires lors des séances de travail.

Enfin, les membres de la commission ont prêté une attention particulière aux préoccupations des citoyens et des organismes à l'égard de la diversification des essences d'arbres et la valorisation des essences indigènes et à l'importance de déployer des moyens de communications efficaces, susceptibles de rejoindre le plus grand nombre de citoyens.

Un appui unanime au Plan d'action canopée

Tous les participants à l'étude publique ont accueilli favorablement le Plan d'action canopée. Le Dr François Reeves, cardiologue, professeur agrégé de médecine, œuvrant également au Département de santé environnementale de l'Université de Montréal, a confirmé le lien direct qui existe entre la santé et le milieu vert et il a qualifié de « rafraîchissante » cette initiative de la

Ville et de Soverdi. Il considère le plan d'action canopée comme étant la meilleure « prescription verte » à donner à la population. Le Dr Louis Drouin, de la Direction de santé publique a fait valoir que l'augmentation de la canopée contribuera à diminuer les impacts sanitaires de la pollution de l'air et de la chaleur et qu'elle pourra alors jouer un rôle protecteur pour la santé de la population, particulièrement pour les personnes vulnérables, en produisant un effet de climatisation naturelle.

La Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec s'est réjouie du projet qui reconnaît les bienfaits des végétaux sur la santé humaine; M. Dumont, son représentant, estime que l'avenir des plantes et des arbres ne se situe plus seulement au niveau de l'ornementation, mais également au niveau de la santé.

Mis à part les bienfaits pour la santé, les avantages environnementaux liés à l'augmentation de la canopée ont été évoqués par des organismes écologiques, dont le Conseil régional de l'environnement (CRE) de Montréal et le Regroupement des éco-quartiers. En effet, pour ces organismes, le verdissement fournit de bons services écologiques en favorisant l'écoulement des eaux pluviales et en assurant un meilleur contrôle des inondations. Cet argument a été repris par Mme Najmeh Gibon du Grame, Écoquartier Lachine, qui a présenté un projet de réhabilitation et de dépollution du Ruisseau Bouchard. L'une des mesures proposées par l'Éco-Quartier comprend des aménagements constitués d'arbres lesquels offrent de nombreux bienfaits dont ceux de stabiliser le sol et d'agir pour la filtration des polluants.

Enfin, dans le contexte actuel du réchauffement climatique, la majorité des intervenants ont salué la plantation de milliers de nouveaux arbres qui, par l'ombre qu'ils projettent et par l'évapotranspiration, contribuent à réduire de quelques degrés la température ambiante. Le Dr François Reeves, cardiologue, et M. Lawrence Halford du Projet Liens ont tenu à rappeler que les arbres et l'air pur ne doivent toutefois pas être l'apanage des seuls quartiers riches et que tout le monde, peu importe son niveau social, doit pouvoir profiter du plan canopée et jouir d'un milieu de vie agréable et sain. Les commissaires ont convenu qu'il fallait prioriser les quartiers dépourvus de verdure, dans la planification des plantations de nouveaux arbres ainsi que les abords des grands axes de transport et les zones commerciales et industrielles.

Le maintien et la préservation de la biodiversité

La nécessité d'accorder des efforts particuliers à la diversification des essences qui seront plantées a été soulevée par de nombreux participants, notamment en regard des infestations récentes de l'agrile du frêne. La Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec tout comme la Direction de la santé publique ont en effet indiqué qu'un manque de diversité dans une population arboricole augmente sa vulnérabilité aux attaques d'un insecte ravageur ou d'une maladie. Pour ces organismes, il importe donc de jouer la carte de la biodiversité et d'augmenter la richesse du patrimoine arboricole. Une intervenante, Mme Sandra Simbert, et l'organisme C-Vert ont pour leur part fait valoir l'importance d'encourager la convergence entre la préservation de la biodiversité et l'agriculture urbaine, en envisageant la plantation d'arbres fruitiers, ce qui contribuerait à la fois au verdissement et à l'alimentation locale. M. Nicolas Desrosiers de la Pépinière Pousse-Vert a fait valoir que lorsqu'on parle de biodiversité, il est important de viser non seulement les arbres, mais aussi le verdissement en général, à plusieurs échelles. Pour lui, les ruelles vertes avec leurs arbustes et leurs vivaces sont aussi un bon exemple de la biodiversité à développer. La valorisation des espèces indigènes a également été abordée en séances de travail par les commissaires qui ont tous

convenu de la nécessité de ne pas exposer indûment les espèces indigènes au stress que représentent les espèces exotiques envahissantes, comme l'érable de Norvège.

Un programme de compensation pour l'abattage d'arbres et l'harmonisation de la réglementation

M. Étienne Brunet, conseiller de la ville dans Ahuntsic-Cartierville, est venu témoigner de l'expérience vécue dans son arrondissement où Hydro-Québec s'apprête à couper 350 arbres pour ses lignes de haute tension. Il a demandé que la commission se penche sérieusement sur ce problème et qu'elle s'assure que les partenaires, quels qu'ils soient, replantent à leurs frais les arbres qu'ils doivent abattre lors de leurs travaux ou qu'ils soient soumis à un programme de compensation. Chacun des commissaires avait une anecdote à raconter au sujet des coupes d'arbres par Hydro-Québec et la commission a estimé qu'il s'agissait-là d'une recommandation fort pertinente à mettre de l'avant. Mme Chantal Rouleau a évoqué le programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec qui prévoit une compensation lorsqu'il y a construction de nouvelles lignes. Elle a dit souhaiter que le programme couvre aussi l'entretien de ces lignes.

En séances de travail, plusieurs discussions ont porté sur la nécessité d'harmoniser la réglementation sur les arbres au niveau des 19 arrondissements, car souvent les règles changent d'un arrondissement à l'autre. La question des amendes a notamment soulevé plusieurs débats parmi les commissaires : certains commissaires ont jugé que le montant des amendes n'était pas suffisamment élevé dans le cas de l'abattage d'arbres et ils ont réclamé que des règles plus strictes soient instaurées à cet égard. Les commissaires se sont entendus pour recommander que la Direction des grands parcs et du verdissement étudie la possibilité, de concert avec Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, d'améliorer les dispositions législatives à cet égard et de faire, s'il y a lieu, les représentations nécessaires auprès du gouvernement du Québec.

L'information et la sensibilisation

Sur la question de l'information et de la mobilisation, le Conseil régional de l'environnement a suggéré d'impliquer tous les représentants de la collectivité montréalaise qui possède une expertise dans le verdissement et de mettre en place une structure de concertation pour rassembler le plus grand nombre de citoyens possible. Le Regroupement des éco-quartiers (REQ) a indiqué de son côté qu'il est directement interpellé par les enjeux du Plan d'action canopée et qu'il représente le plus grand réseau d'acteurs en éducation relative à l'environnement. À ce titre, le REQ considère être le mieux placé pour mobiliser le secteur privé. Plusieurs intervenants ont dit souhaiter que des programmes de sensibilisation et d'information soient mis en place pour s'assurer de rejoindre le plus de citoyens et de partenaires possible, notamment dans le secteur privé. M. Bertrand Dumont de la Fédération de l'horticulture ornementale du Québec qui rejoint près de deux millions de consommateurs au Québec, a mentionné que son organisme peut jouer un rôle important à cet égard. Les commissaires ont été sensibles à toutes ces présentations et ils ont émis des recommandations qui favorisent la concertation et la synergie des acteurs clés du plan d'action canopée ainsi que la sensibilisation et la mobilisation des différentes clientèles touchées par le programme.

L'entretien de la canopée existante et future et la concertation entre les services

La réussite du Plan d'action canopée et la pérennité des plantations sont directement liées aux conditions de développement des arbres ainsi qu'aux mesures déployées pour leur protection. Les organismes environnementaux et de santé présents à l'étude publique ont tenu à rappeler l'importance de cette prémisse. Plus particulièrement, la Direction de la santé publique a demandé que l'on porte une attention particulière aux conditions de vie et de survie des arbres qui seront plantés si l'on souhaite qu'ils grandissent forts et en santé. La question de l'entretien de la canopée future a été évoquée à plusieurs reprises lors des séances de travail, mais aussi l'entretien de la canopée existante. Une commissaire a jugé nécessaire que l'on recommande de consacrer des efforts particuliers à l'entretien et à l'amélioration des conditions actuelles de survie des arbres, par exemple en remplaçant les surfaces bétonnées ou en agrandissant les fosses d'arbres de manière à favoriser une meilleure percolation de l'eau dans le sol. Le Regroupement des éco-quartiers a estimé qu'il faut favoriser le transfert d'expertise et de connaissances sur les arbres et leur entretien vers le grand public, une condition nécessaire au développement de projets de plantations et à leur pérennisation.

La question de la protection des arbres lors des nombreux travaux effectués par les services de voirie, de déneigement et d'aqueduc a aussi été soulevée lors des discussions en séances de travail. Les commissaires ont à l'unanimité souhaité que soient instaurés des mécanismes de concertation entre ces différents services de manière à mieux protéger les arbres lors de leurs interventions.

Le financement du plan d'action et le suivi annuel

L'aspect du financement du Plan d'action canopée a été évoqué par le Conseil régional de l'environnement de Montréal qui a dit souhaiter un engagement ferme de la Ville de Montréal à fournir l'argent nécessaire à la réalisation du plan, et ce, sur toute la période de 10 ans, telle que prévue. Le CRE a aussi signalé l'importance de fixer des objectifs annuels de plantations, sur le domaine public et privé, afin d'être en mesure d'effectuer un suivi régulier des résultats des plantations dans les différents secteurs d'activités.

Dans les discussions qui ont eu cours en séances de travail, les représentants des villes liées ont demandé de distinguer les montants requis pour la Ville de Montréal de ceux que nécessiteront les objectifs de plantations dans les villes liées de l'agglomération de Montréal.

Pour sa part, la Direction de la santé publique a conclu son témoignage en parlant d'un investissement profitable pour la qualité de vie de la population montréalaise et aussi d'un investissement pour sa santé.

CONCLUSION

La commission est reconnaissante envers les personnes de tous horizons qui ont accepté son invitation à participer aux assemblées publiques sur le plan d'action canopée. La commission souligne qu'elle a mis à profit toutes les présentations et tous les commentaires qui lui ont été faits dans le cadre des séances de travail, des assemblées publiques, des périodes de questions, autant de la part des citoyens, des intervenants et des organismes issus du milieu environnemental ou universitaire que des personnes-ressources de la Direction des grands parcs et du verdissement.

Les recommandations qui suivent reflètent l'analyse de la commission et elles visent à soutenir la mise en place et le financement du plan d'action canopée proposé.

LES RECOMMANDATIONS

LA COMMISSION PERMANENTE SUR L'EAU, L'ENVIRONNEMENT, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES GRANDS PARCS

La commission remercie vivement les personnes et les organismes qui ont fait part de leurs commentaires et déposé des mémoires dans le cadre de l'étude publique;

La commission remercie également les gestionnaires de la Direction des grands parcs et du verdissement qui ont participé aux travaux de la commission, pour la qualité de leurs interventions au cours de l'étude publique et des séances de travail ;

Attendu l'adoption par le conseil municipal, en juin 2005, de la Politique de l'arbre ;

Attendu les engagements prévus à l'article 24 de la Charte montréalaise des droits et responsabilités sur la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine ;

Considérant que le Plan d'action canopée s'inscrit dans l'esprit des plans directeurs et politiques de la Ville, notamment le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2012-2015, le Plan de transport, le Plan d'urbanisme et la Politique familiale de Montréal ;

Considérant que la perspective de protection de la biodiversité que sous-tend le Plan d'action canopée correspond aux orientations du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) adopté en décembre 2011 ;

Considérant que les objectifs du Plan d'action canopée interpellent tant les services corporatifs que les arrondissements, la ville centre et les villes liées en regard de leurs compétences respectives pour la réalisation du plan d'action canopée.

La commission recommande :

R-1

D'appuyer le Plan d'action canopée 2012-2021 en accordant prioritairement et pour toute la durée du plan d'action

- un soutien financier de l'ordre d'environ 7 M\$ annuellement, pour le domaine public de la part de la Ville de Montréal,

- un montant correspondant aux cibles à atteindre de la part des villes liées,

- un soutien à l'évaluation des stratégies qui pourraient être mises de l'avant pour assurer les investissements nécessaires sur le domaine privé.

R-2

De fixer des objectifs annuels de plantation, sur les domaines public et privé et se doter des outils nécessaires pour effectuer un suivi annuel des plantations et évaluer l'état d'avancement du plan d'action canopée, année après année ;

Considérant la menace que l'irruption de l'agrile du frêne ou d'autres insectes ravageurs fait planer sur le patrimoine arboricole de l'agglomération de Montréal,

Considérant l'importance de maximiser la biodiversité urbaine,

R-3

D'assurer la diversification des essences qui seront plantées en vue d'augmenter la richesse du patrimoine arboricole sur le territoire de l'agglomération de Montréal, en priorisant les secteurs et les quartiers où la présence d'une essence menacée est dominante ;

R-4

De valoriser, dans la planification des plantations, les essences indigènes afin de les préserver et ne pas les exposer aux pressions supplémentaires que présentent les essences exotiques envahissantes ;

R-5

D'encourager la convergence entre la préservation de la biodiversité et l'agriculture urbaine, en envisageant des projets de plantation d'arbres fruitiers et d'arbres à noix dans des secteurs appropriés ;

Considérant l'importance de réduire les îlots de chaleur dans le contexte actuel du réchauffement climatique,

Considérant que l'augmentation de la canopée peut jouer un rôle protecteur pour la santé de la population, particulièrement pour les personnes vulnérables ;

R-6

De prioriser les quartiers dépourvus de verdure, voire même les rues défavorisées à l'intérieur d'un même secteur, dans la planification des plantations de nouveaux arbres ;

R-7

De prioriser les plantations de nouveaux arbres aux abords des grands axes de transport et dans les zones commerciales et industrielles;

R-8

De tenir compte, lorsque c'est possible, de la nature allergène d'essences particulières d'arbres, qui peut être incommode pour certaines personnes ;

Considérant l'importance de mobiliser le plus grand nombre d'individus et de corporations à la réalisation des objectifs du Plan d'action canopée,

R-9

D'élaborer des outils de communication et des programmes de sensibilisation adaptés à différentes clientèles qui permettront de bien informer et de mobiliser l'ensemble de la collectivité montréalaise vers le même objectif commun d'augmentation de la canopée montréalaise ;

Considérant la variété et la diversité de l'expertise d'un grand nombre d'organisations montréalaises en matière de verdissement et la multitude de projets réalisés à cet égard,

R-10

De mettre en place une structure de concertation qui permettra de regrouper les acteurs clés du plan d'action canopée, de créer une synergie et de consigner les meilleures pratiques observées dans certains arrondissements et villes liées dans un but d'harmonisation réglementaire ;

Considérant que les conditions de développement des arbres et que les mesures d'entretien déployées sont essentielles à la réussite du plan d'action canopée et à la pérennité des plantations ;

R-11

D'intensifier la protection de la canopée existante, en agrandissant par exemple les fosses d'arbres ou en remplaçant les surfaces fortement minéralisées par des surfaces poreuses qui favorisent l'écoulement de l'eau dans le sol;

R-12

D'améliorer les programmes d'entretien du couvert végétal existant et futur sur le domaine public et envisager d'associer, sur le domaine privé, les organismes œuvrant sur le terrain pour l'entretien des nouvelles plantations;

R-13

De réviser et d'harmoniser à l'échelle de la Ville de Montréal, la réglementation actuelle en matière d'élagage et d'abattage des arbres et de modifier à la hausse le montant des amendes appliquées ;

R-14

De demander au conseil municipal et au conseil d'agglomération de mandater la Direction des grands parcs,

- d'examiner, de concert avec le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, la possibilité d'améliorer, voire même d'ajouter certaines dispositions législatives pour favoriser davantage le développement de la canopée en zone urbaine et, le cas échéant, de faire les représentations requises auprès du Gouvernement du Québec,

- de mettre en place un programme de compensation à l'égard des services d'utilité publique pour que des règles claires soient établies lors des coupes et de l'élagage d'arbres, du remplacement des arbres coupés et de l'entretien des terrains visés et pour la détermination du montant des amendes et des compensations qui pourraient s'appliquer,

- de proposer aux services d'utilité publique d'étudier la faisabilité d'utiliser des technologies éprouvées qui limiteraient les interventions sur les arbres urbains.

R-15

De s'assurer d'une meilleure concertation entre les différents services de la Ville qui interviennent sur le domaine public au niveau du déneigement, de la voirie, des égouts et de l'aqueduc, afin que des mesures adéquates de protection des arbres soient prises lors de leurs interventions ;

Considérant l'état d'avancement de la technologie en matière de décontamination des sols par les plantes,

R-16

D'évaluer la pertinence d'avoir recours aux phytotechnologies pour la décontamination des sols et de définir des zones sur le territoire montréalais où de tels projets de phytoremédiation pourraient être réalisés.

Considérant l'importance de faciliter l'approvisionnement en arbres tout en minimisant les impacts environnementaux liés au transport,

R-17

D'évaluer la pertinence d'implanter une pépinière sur le territoire de la Ville de Montréal et de recenser à cette fin les terrains disponibles qui pourraient se prêter à cette vocation.

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité des membres de la Commission lors de l'assemblée publique tenue le 6 décembre 2012. Les deux membres de la Commission représentant les villes liées se sont abstenus de voter sur les recommandations R-13, R-15 et R-17 qui ne concernaient que la Ville de Montréal.

Liens internet : le présent rapport peut être consulté à l'adresse :
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

ANNEXE 1

Responsable politique (octobre 2012) :

M. Alan DeSousa, vice-président du comité exécutif, responsable de l'environnement et des grands parcs

Liste des personnes-ressources de la Direction des grands parcs et du verdissement de la Ville de Montréal et de la Société de verdissement (Soverdi)

M. Mario Cicioli, directeur, Direction des grands parcs et du verdissement
M. Daniel Desjardins, chef de division, Division de l'arboriculture
Mme Marie-Claude Boyce, conseillère en planification, Division de l'arboriculture
M. Pierre Bélec, directeur général, Société de verdissement (Soverdi)

Liste des intervenants à l'assemblée publique du 3 octobre 2012

Mme Coralie Deny, directrice générale, Conseil régional de l'environnement de Montréal (mémoire écrit)
M. Jean-François Reeves, cardiologue, professeur agrégé de médecine
M. Bertrand Dumont, Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec
Mme Najmeh Gibon, Écoquartier GRAME de Lachine (mémoire écrit)
M. Lawrence Halford, Projet Liens
M. Étienne Brunet, conseiller de la Ville de Montréal
Mme Sandra Simbert, citoyenne (mémoire écrit)
M. Daniel Kneeshaw, professeur, UQAM
M. Desrosiers, Pousse-vert
Mme Stella Tavaréz, architecte-paysagiste de formation
Mme Émilie Brassard, Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec

Liste des mémoires déposés

1. Conseil régional de l'environnement de Montréal
2. Éco-quartier GRAME de Lachine
3. Mme Sandra Simbert

Mémoires déposés sans présentation verbale

4. Dr. Louis Drouin, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
5. M. Michel Séguin et Mme Myriam Brouillette-Paradis, C-VERT
6. M. Nicolas Montpetit, Regroupement des Éco-quartiers
7. M. Denis Sirois, CDEC Centre-Nord